22 juillet 1966

BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE, SUISSE



UNITED INTERNATIONAL BUREAUX FOR THE PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY GENEVA. SWITZERLAND

# COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS, QUATRIEME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FOURTH SESSION

(Genève, 26-29 septembre 1966) (Geneva, September 26 to 29, 1966)

#### PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DES BIRPI POUR L'ANNEE 1967

- 1. Le présent document contient les propositions du Directeur des BIRPI concernant le programme et le budget des BIRPI pour l'année 1967.
- 2. Ce document comprend une Introduction et six chapitres. L'Introduction contient une brève description des activités principales des BIRPI proposées pour l'année 1967 ainsi que certaines explications concernant les différents chapitres du document. Les six chapitres portent les titres suivants et sont subdivisés de la façon indiquée ci-après :

Chapitre I : Programme pour l'année 1967, accompagné d'estimations de certaines dépenses y relatives :

		Paris .													
Union	de	Madrid	•	•	•			•	•	•	•			page	13
Union	de	La Haye	•	•	•	٠		•	•	•				page	14
Union	de	Nice .	٠	•	•		•		•	•	•	•	•	page	15
Union	de	Lisbonne		•	•		•	•		•	•	•		page	16
		Berne .													
Affair	es	communes	5	aux		si	X	U	nic	ons	3			page	20

#### Chapitre II : Autres dépenses :

Personnel	
Frais de construction du Bâtiment	page 23
Entretien du bâtiment	page 24
Mobilier	
Matériel de bureau	page 24
Ports	
Téléphones	
Bibliothèque	
Imprévus	page 25

Chapitre III : Tableaux récapitulatifs des rubriques budgétaires de dépenses se composant de plusieurs postes :

Impressions	•	•														page	26
Contrats .	•	•	•		•	•			•	•						page	27
Missions .		•							•	•				•		page	28
Conférences																	
Voyages de	lé]	Lé	gue	és		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	page	30

Chapitre IV : Tableau général des dépenses page 31

Chapitre V: Recettes . . . . . . . . page 33

Chapitre VI: Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes page 34

- 3. Dans le chapitre I, après la description de chaque activité, est indiquée la dépense prévue pour les rubriques budgétaires suivantes :
  - Impressions : factures d'imprimerie, papier, reliure, etc.;
  - Conférences : interprètes, traducteurs, location de salle et d'équipement d'interprétation simultanée si la conférence se tient en dehors du Siège des BIRPI;
  - Missions : coût de voyage et indemnités journalières des fonctionnaires des BIRPI en mission officielle;
  - Voyages de délégués
- : coût de voyage et indemnités journalières des participants aux conférences, <u>autres que les fonctionnaires des BIRPI</u>, par exemple des Directeurs des Offices nationaux lors des réunions de l'Union de Madrid, des stagiaires, des participants aux séminaires régionaux, des consultants, etc.;
- Contrats : honoraires d'auteurs et de traducteurs d'articles publiés dans "La Propriété industrielle" et "Le Droit d'auteur", honoraires des traducteurs et des consultants, etc.

#### INTRODUCTION

- 4. <u>Le chapitre I</u> contient une présentation sommaire des activités des BIRPI envisagées pour l'année 1967.
- 5. Le programme de 1967 est axé sur la Conférence diplomatique de Stockholm. Cette Conférence, dont le titre officiel sera Conférence de Stockholm de la Propriété Intellectuelle, a été convoquée par le Gouvernement de la Suède et siégera du 12 juin au 14 juillet 1967. La revision de toutes les Conventions et de tous les Arrangements administrés par les BIRPI figurera à son ordre du jour. Ces Instruments seront revisés en vue de moderniser leurs dispositions structurelles, administratives et financières. En outre, les dispositions de droit matériel de la Convention de Berne subiront une revision générale, alors qu'en ce qui concerne la Convention de Paris, il est proposé d'y introduire la notion du certificat d'inventeur. Ce dernier sujet a pris un caractère d'actualité surtout depuis l'adhésion de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'Union de Paris, adhésion qui a eu lieu en 1965. Enfin, l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm comporte également la proposition d'établir une nouvelle organisation, dénommée dans les projets "Organisation internationale de la Propriété intellectuelle", ayant pour mission d'assurer la coordination administrative entre les diverses Unions administrées - ou qui seront administrées dans l'avenir - par les BIRPI et de constituor le cadre pour le progrès général de la protection de la propriété industrielle et du droit d'auteur, en particulier par l'extension de cette protection aux pays en voie de développement. Par cette dernière activité, la nouvelle Organisation espère contribuer, elle aussi, à la tâche la plus pressante de notre époque : l'assistance aux pays en voie de développement.
- 6. Parmi les autres événements qui caractériseront l'année 1967 pour les BIRPI, il faut mentionner l'entrée en vigueur de <u>l'Acte de Nice de l'Arrangement de Madrid</u> et l'entrée en vigueur de <u>l'Arrangement de Lisbonne</u>, le premier ayant trait à l'enregistrement des marques, l'autre à l'enregistrement des appellations d'origine. Bien que les dates d'entrée en vigueur des deux Instruments se situent encore en 1966, le temps qui s'écoulera entre ces dates et la fin de l'année 1966 sera beaucoup trop court pour permettre d'observer les effets qui en résulteront sur l'administration des BIRPI. L'augmentation des taxes d'enregistrement des marques, qui sera applicable à partir du 15 décembre 1966, va-t-elle réduire le nombre des dépôts ? Et si elle le réduit, cette réduction sera-t-elle compensée par l'augmentation des taxes ? Dans quelle mesure sera-t-il nécessaire d'augmenter le personnel du Service d'enregistrement en vue de la procédure plus coûteuse et plus compliquée instituée par l'Acte de Nice ? L'entrée en vigueur de l'Arrangement de Lisbonne pose également plusieurs questions auxquelles il n'est pas possible de répondre sur la base d'une expérience qui n'existe pas encore. Quel sera le nombre des dépôts effectués en application de cet Arrangement ? A combien s'élèveront les dépenses entraînées par le travail d'enregistrement; en particulier, quel sera le volume des tâches à confier au personnel ? Les estimations des recettes et des dépenses sont donc pour les Unions de Madrid et de Lisbonne moins sûres que pour d'autres Unions.
- 7. Etant donné que <u>l'Arrangement de La Haye</u> concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a été encore une fois déficitaire en 1965 et le sera très vraisemblablement aussi en 1966 et 1967, il est évident que les augmentations de taxes décidées à la Conférence de Monaco de 1961 n'ont pas été suffisamment importantes pour assainir les finances de cette Union. Le Directeur des BIRPI a l'intention de demander aux pays membres de cette Union de se prononcer pour une nouvelle augmentation des taxes, lors de leur réunion à Stockholm ou peu après. Même à la suite d'une augmentation, les taxes resteront modestes et, selon toute vraisemblance, n'affecteront

pas l'utilité et l'utilisation de ce service.

- 8. Il est possible que la Convention pour la protection des obtentions végétales entre en vigueur en 1967. Il n'est fait aucune prévision budgétaire en ce qui concerne cette Convention, car la question de son administration éventuelle dans le cadre des BIRPI n'est pas encore définie. Les pourparlers à ce sujet entre les Gouvernements intéressés y compris celui de la Suisse en tant qu'Autorité de surveillance seront poursuivis en 1967. Les questions qui se posent au sujet de cette Convention font l'objet d'un document particulier (CCIU/IV/7).
- 9. Les activités des BIRPI spécialement consacrées à l'assistance aux pays en voie de développement se poursuivront en 1967. La loi-type pour les pays en voie de développement concernant les marques, noms commerciaux, indications d'origine et la concurrence déloyale, sera publiée, sous forme imprimée, en trois langues. L'octroi de bourses d'études continuera dans le domaine de la propriété industrielle, tandis qu'en ce qui concerne l'Union de Berne, il est proposé d'organiser un séminaire du droit d'auteur pour les pays de l'Asic du Sud et de l'Est, et un cours de droit d'auteur à Genève auquel seraient spécialement invitées des personnalités venant de pays en voie de développement.
- 10. Il est, de plus, envisagé que l'année 1967 voie le début d'un programme destiné à faciliter, réellement et considérablement, le travail des Offices nationaux délivrant des brevets d'invention et à réduire aussi de façon réelle et considérable les frais et les complications qui sont inhérents à l'obtention des brevets pour une invention dans plusieurs pays. L'examen de ce programme, qui pourrait amener la conclusion d'un ou de plusieurs arrangements particuliers et peut-être également certaines revisions de la Convention de Paris, sera placé sous le signe des travaux préparatoires pour la Conférence diplomatique de Vienne. (Voir également le document CEP/II/5.).
- 11. L'enquête conjointe des BIRPI et de l'Institut international des Brevets au sujet du plan d'un <u>index mondial des brevets</u> n'étant pas terminée au moment de la rédaction du présent document, un rapport séparé scra présenté ultérieurement, si les résultats de l'enquête sont suffisamment connus avant la fin de septembre 1966.
- 12. Il va de soi qu'en dehors de ces tâches particulières, les BIRPI continueront à s'occuper de leurs <u>tâches permanentes</u>: publications, renseignements, enregistrements, etc. Ces tâches et leurs incidences budgétaires sont également mentionnées dans le chapitre I.
- 13. Le <u>chapitre II</u> contient les estimations de certaines dépenses générales : personnel, frais de construction du bâtiment, frais d'entretien du bâtiment, mobilier, matériel de bureau, ports, téléphones, bibliothèque et imprévus.
  - 14. En ce qui concerne le poste "personnel", le budget (\*) pour 1966 comportait

<sup>(\*)</sup> partout dans ce document il s'agit du budget tel qu'il fut proposé au Comité de coordination interunions, lors de sa session de 1965.

2'592'000 francs, tandis que le budget pour 1967 comporte 3'230'000 francs. La différence de 638'000 francs représente donc environ 25%. Cette différence est due aux facteurs suivants:

251'000 francs dans le poste traitement de base :

100'000 francs pour les changements dans les postes permanents :
on demande (à part le transfert d'un poste P.5 de
l'Administration générale à la Direction et d'un
poste P.1 de la Direction à l'Administration du
personnel) le remplacement d'un poste P.3 dans
la Division de la Propriété industrielle par un
poste P.4 et la création d'un nouveau poste P.2
pour un traducteur et, dans la catégorie des services généraux (à part la reclassification de cinq
postes) la création d'un nouveau poste G. 2 dans
le service des marques. Le total des postes passerait de 70 à 72;

40'000 francs pour les promotions;

65'000 francs pour les augmentations annuelles automatiques dans tous les postes sauf les postes du Directeur et des Vice-directeurs ("within grade increases");

46'000 francs pour l'augmentation du renchérissement du coût de la vie pour les fonctionnaires de la catégorie "G";

- 50'000 francs dans le poste <u>indemnité de poste</u> pour l'augmentation du renchérissement du coût de la vie pour les fonctionnaires en dessus de la catégorie "G";
- 23'000 francs dans le poste <u>indemnités pour frais d'études</u> pour l'augmentation de cette indemnité et au fait que le nombre des bénéficiaires s'accroît;
- 87'000 francs dans le poste <u>cotisations à la Caisse de retraite</u> relèvement de la base des cotisations causé par les augmentations indiquées ci-dessus et au passage au système "gross";
- 125'000 francs dans le poste <u>retraités</u> relèvement général des pensions et **le**fait que deux des fonctionnaires supérieurs prendront leur retraite à
  l'âge de 60 ans au lieu de 65 ans les BIRPI devant, pendant cinq
  ans, assurer le paiement de leur pension en lieu et place de la Caisse
  de retraite;
- 31'000 francs dans le poste <u>déménagements</u> frais d'installation à Genève de nouveaux fonctionnaires venant d'autres pays avec leur famille et effets de ménage;
- 50'000 francs dans le poste nouveau <u>'auxiliaires"</u> rendu nécessaire par l'engagement du personnel temporaire pour effectuer certains travaux extraordinaires causés par la Conférence de Stockholm (traductions, expéditions, etc.);
- 10'000 francs dans le poste nouveau 'frais de recrutement "(coût des frais de transport des candidats à Genève, lors d'interviews, tc.);
- 11'000 francs provenant de la différence entre l'augmentation (15'000 francs) et la diminution (4'000 francs) dans les autres postes.

- 15. En ce qui concerne les <u>frais de construction du bâtiment</u>, les versements seront effectués selon le plan d'amortissement. Ces versements seront sensiblement les mêmes que dans le budget de 1966 (61'000 francs en 1966; 60'000 francs en 1967).
- 16. Le poste entretien du bâtiment est de 150'000 francs, au lieu des 100'000 francs qui figuraient dans le budget pour 1966. La raison en est que les résultats de l'exercice 1965 ont démontré (135'000 francs effectivement dépensés) que les estimations étaient trop basses et que le premier amortissement annuel de l'emprunt à faire auprès de la Caisse de retraite pour financer l'aménagement de la Salle des conférences et autres travaux divers (voir documents CCIU/I/14. Add. 1, CCIU/III/4, par. 12; CCIU/III/9, par. 7 à 10; CCIU/III/12, par. 58), deviendra exigible.
- 17. Le poste <u>mobilier</u> est porté de 40'000 francs (budget 1966) à 62'000 francs (budget 1967), pour des raisons similaires (dépense effective en 1965 : 46'000 francs).
- 18. Les dépenses pour <u>matériel de bureau</u> sont chiffrées au même montant (100'000 francs) que dans le budget pour 1966.
- 19. Le montant du poste <u>ports</u> est supérieur d'environ 10% à celui du budget 1966 à cause de l'augmentation du volume de la correspondance du Secrétariat (110'000 francs pour 1966; 120'000 francs pour 1967).
- 20. L'estimation pour les frais de <u>téléphones</u> (35'000 francs) est inférieure au chiffre figurant dans le budget pour 1966 (40'000 francs), car les résultats de l'exercice 1965 (26'000 francs) ont démontré que les prévisions étaient trop élevées.
- 21. Pour des raisons analogues, le poste <u>bibliothèque</u> est ramené de 30'000 francs (budget pour 1966) à 20'000 francs (budget pour 1967), la dépense effective en 1965 ayant été de 16'000 francs.
- 22. Le <u>chapitre III</u>, contient des tableaux récapitulatifs des rubriques budgétaires se composant de plusieurs postes. Ces rubriques sont les suivantes : impressions, contrats, missions, conférences, voyages de délégués. Leur justification se trouve dans les tableaux détaillés du chapitre I : "Programme pour l'année 1967, accompagné d'estimations de certaines dépenses y relatives".
- 23. Le <u>chapitre IV</u>, intitulé "Tableau général des dépenses" consiste en une récapitulation des dépenses par rubrique budgétaire.
- 24. Le <u>chapitre V</u>, consiste en un Tableau de recettes prévues pour l'année 1967.
- 25. En ce qui concerne <u>les contributions des Etats membres</u>, il est estimé que celles des Unions de Paris et Berne seront légèrement plus élevées en 1967 qu'en 1966 (Paris : 865'000 francs au lieu de 860'000 francs; Berne : 640'000 francs au lieu de 620'000 francs) car il est à prévoir que certains pays s'ajouteront à ceux qui acceptent déjà de cotiser sur la base de 900'000 et 700'000 francs, respectivement. Dans l'Union de Nice, aucun changement n'est à prévoir, le plafond conventionnel restant

applicable (71'000 francs). Pour le moment, aucune contribution n'est prévue dans l'Union de Lisbonne (voir Arrangement de Lisbonne, Article 7(2), <u>in fine</u>). Si le total des taxes d'enregistrement perçues en vertu de la première phrase de l'Article 7(2) de l'Arrangement de Lisbonne ne suffit pas à couvrir les dépenses de l'Union de Lisbonne, on aura recours, en 1968, aux cotisations des Etats membres.

26. En ce qui concerne les <u>taxes d'enregistrement</u> les estimations sont les suivantes :

- (a) Dans l'Union de Madrid, on estime que les recettes s'élèveront en 1967 à 2'550'000 francs. Les recettes de l'année 1965 s'élevaient à 2'158'000 francs, et celles de l'année 1966 se situeront probablement entre 2'400'000 et 2'500'000 francs. Il est plus difficile que d'habitude de faire des pronostics pour l'année 1967. Les taxes seront de 25% plus élevées et cette augmentation devrait apparaître dans une augmentation considérable des recettes. Toutefois, il est tout à fait possible que le renchérissement de l'enregistrement et le fait que des centaines d'enregistrements ont été renouvelés avant leur échéance (justement pour éviter les taxes plus élevées) provoquent une diminution dans le nombre des enregistrements. En outre, on sait par expérience que la situation économique des pays d'origine des marques a toujours une influence considérable sur le nombre d'enregistrements. Les estimations sont basées sur l'hypothèse que ces divers éléments se compenseront et que le total des recettes restera à peu près le même qu'en 1966.
- (b) Dans <u>l'Union de La Hayo</u> on a estimé les recettes au même chiffre (215'000 francs) que pour l'année 1966.
- (c) <u>L'Union de Lisbonno</u> n'aura que quelques mois d'existence lorsque commencera l'année budgétaire de 1967. On ne possède aucune expérience et on ne dispose que de très peu d'éléments susceptibles de servir de base de calcul. Les recettes sont évaluées à 40'000 francs dans l'hypothèse que chacun des huit pays membres fasse enregistrer cent appellations en moyenne, étant entendu que la taxe d'enregistrement est fixée à 50 francs par appellation (Règlement d'exécution, Article 7(2)).
- 27. Les montants des recettes provenant des abonnements aux périodiques et des ventes d'autres <u>publications</u> ainsi que les montants des <u>recettes diverses</u> sont estimés à 431'000 francs au lieu de 290'000 francs estimés pour 1966. Cette dernière estimation semble être trop faible, car les résultats de l'année 1965 ont accusé un montant de 335'000 francs. Il est à prévoir que ces montants augmenterent en 1967 surtout à cause de l'augmentation des prix d'abonnement aux "Marques Internationales" (80 francs au lieu de 60 francs, à partir du ler janvier 1967), du nombre des abonnés, du nombre des publications et du cercle des acheteurs.
- 28. Le <u>chapitre VI</u>, consiste en un Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes. Il en résulte que les budgets des Unions de Madrid, Nice et Lisbonne seront équilibrés mais que dans les Unions de Paris, La Haye et Berne, les recettes resteront en dessous des dépenses. Les différences prévues sont les suivantes : Union de Paris 131'000 francs, Union de La Haye 37'000 francs, Union de Berne 78'000 francs.

- 29. Les excédents de dépenses des <u>Unions de Paris et de Berne</u> seront couverts au moyen des fonds de réserve de ces deux Unions. Au ler janvier 1966 les réserves étaient de 372'000 francs pour l'Union de Paris et de 26'000 francs pour l'Union de Berne. Il est estimé que ces montants seront, au ler janvier 1967, d'environ 350'000 francs pour l'Union de Paris et 175'000 francs pour l'Union de Berne. Les excédents de dépenses prévus pour 1967 sont donc amplement couverts.
- 30. Le Directeur des BIRPI aurait préféré pouvoir présenter un budget équilibré pour ces deux Unions. Encore l'année dernière, il était de l'avis que cela serait possible malgré les frais extraordinaires que causera la Conférence diplomatique de Stockholm. Il a appliqué des mesures très sévères d'écononie. Il ne mentionne, à titre d'exemple, que le fait qu'il ne demande qu'une augmentation de deux fonctionnaires, sculement. Il est convaincu que cela est absolument insuffisant vu l'augmentation considérable des tâches du Secrétariat, mais d'une façon quasi constante il denandera des efforts exceptionnels et des heures de travail supplénentaires de la part d'un grand nombre de fonctionnaires. La seule raison pour laquelle il ne propose pas cette année une augmentation des contributions, est qu'il considère préférable de traiter toutes les questions financières en même temps, après la Conférence de Stockholm, quand on pourra mieux prévoir les besoins des années à venir et quand on aura déjà eu quelques mois d'expérience avec l'application de l'Acte de Nice de l'Arrangement de Madrid. C'est en partie pour ces raisons que le projet de programme préconise la convocation du Comité de coordination, en 1967, non pas en septembre, mais exceptionnellement en décembre.
- 31. L'excédent de dépenses de <u>l'Union de La Haye</u> (estimé à 37'000 francs) sera provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, du Gouvernement suisse (voir la décision des pays membres de l'Union de La Haye du 29 novembre 1963, document MI/DO/V/13, DM/26/4, p. 10). Le déficit moyen de l'Union de La Haye des trois dernières années était de 23'000 francs per annum. L'exercice de 1966 se soldera vraisemblablement aussi avec un déficit, probablement de l'ordre de 37'000 francs. Il est donc évident que les augmentations des taxes d'enregistrement décidées en 1960 par la Conférence de Monaco sont insuffisantes et qu'il deviendra nécessaire de les reviser, au plus tard au cours de l'année prochaine.
- 32. Les <u>chapitres IV, V et VI</u> contiennent également les chiffres des prévisions pour l'année 1966 (voir document CCIU/III/4 et 9) afin de permettre une comparaison plus facile avec les prévisions pour l'année 1967.
  - 33. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis au sujet du programme et du budget des BIRPI pour l'année 1967 ainsi qu'au sujet des autres questions traitées dans le présent document.

### CHAPITRE PREMIER

# PROGRAMME POUR L'ANNEE 1967, ACCOMPAGNE D'ESTIMATIONS DE CERTAINES DEPENSES Y RELATIVES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
UNION DE PARIS	ELECTRICAL PROPERTY OF THE PRO		(milliers	de fr	ancs su	isses)	
EN GENERAL							
Les activités prescrites par la Convention de Paris (articles 13 et 14) continueront.							
PUBLICATIONS							
La publication des <u>périodiques</u> "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" continuera. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union).	÷						**
Impressions	65'0	51'4	10'0	1'7	1'3	16	
Contrats	30'0	23'3	4!5	18	19	15	
Les observations des Etats et Organisations concernant les propositions (relatives aux certificats d'auteurs d'inventions) pour la Conférence de Stockholm seront pubiées en français, anglais, espagnol et russe.							
Impressions	16'0	16'0		,	-		
Contrats	4'0	4'0					
La loi-type pour pays en voie de développement concernant les marques, noms commerciaux, indications d'origine et concurrence déloyale sera publiée en français, anglais et espagnol.							
Impressions	24'0	24'0		Name accor	-	None mode	
Contrats	6'0	6'0			-		

	Total	Paris Madrid Haye Nice Lisb. Berno
Un Tableau des Etats membres des Unions de propriété indus- trielle sera publié en français, anglais, espagnol et russe. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union).		(milliers de francs suisses)
Impressions	5'0	2'0 1'0 1'0 '5 '5
Le Manuel des Conventions de la propriété industrielle sera tenu à jour par la publi- cation des feuilles supplémen- taires. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union).		
Impressions	5'0	17 315 13 12 13
Contrats	1'0	1'0
La traduction des textes législatifs régissant la protec- tion des brevets et des marques dans les divers pays du monde continuera, pour les besoins du Secrétariat et en vue de la publi- cation éventuelle d'un recueil de telles traductions.		
Contrats	10 0	10'0
Conférence de revision à Stockholm en ce qui concerne les certificats d'auteurs d'inven- tions. Participation de certains membres de la Division de la pro- priété industrielle.		
Missions	6 0	6'0

	Total	Paris Madrid Haye Nice Lisb. Berne
		(milliers de francs suisses)
Le Comité exécutif de l'Union de Paris se réunira en même temps que le Comité de coordination interunions.		
Conférences	2'0	2'0
Un groupe de travail et/ou un comité d'Experts se réuniront (ra) pour étudier des questions de coopération internationale sur le plan administratif des brevets d'invention, y compris la possibilité d'établissement d'arrangements particuliers à la Conférence de Vienne (1970 ?).		
Conférences	19'0	19'0
DIVERS		
L'étude concernant les possibilités d'établissement d'un service permettant l'identification de brevets octroyés dans des pays différents et se rapportant à la même invention continuera.		
Contrats	20'0	20'0
Missions	10'0	10'0
Voyages de délégués	6'0	6'0
Les BIRPI continueront "de se tenir en tout temps à la disposition des pays de l'Union pour leur fournir, sur les questions relatives au service international de la propriété industrielle, les renseignements spéciaux dont ils pourraient avoir besoin" (article 13(5) de la Convention de Paris).  (Pourcentages appliqués : "Unions industrielles (missions et conférences)").		
Missions	10'0	8'4 1'0 '2 '2 '2

	Total	Paris	Mad <b>ri</b> d	Haye	Nice	Lisb.	Berne
		and the same of th	(milliers	de fr	ancs s	uisses)	Marie Marie Company
La collaboration avec les <u>Nations</u> <u>Unies</u> continera.  (Pourcentages appliqués : "Unions industrielles (missions et conférences)").				,*			
Missions	15'0	13'1	1'2	12	13	12	non hore
Les BIRPI contineront d'être re- présentés dans certaines réunions d'organisations internationales intergouvernementales (autres que les Nations Unies) et non gouver- nementales. (Pourcentages appliqués : "Unions industrielles (missions et confé- rences)").							
Missions	15'0	12'8	1'5	13	13	11	
Les BIRPI financeront des stages d'études pour l'entraînement de personnes qui sont ou seront chargées de l'administration de la propriété industrielle, surtout dans des Etats en voie de développement. (Répartition d'après les pourcentages "Unions industrielles (missions et conférences)").						a di sela	
Voyages de délégués	60'0	51'0	6'0	1'0	1'0	1'0	
Voyages de délégués	60'0	51'0	6'0	1'0	1'0	1,0	

### UNION DE MADRID

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(millier	s de	francs	suisses	3)
UNION DE MADRID							
EN GENERAL							
Le Service d'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de Madrid sera maintenu.					e e ja mae e		
Impressions (formules, etc., autre que périodiques)	es 160'0		160'0			-	-
PUBLICATIONS							
La publication de la <u>feuille</u> <u>officielle</u> "Les Marques internationales" continuera.					*		- W1 - M1
Impressions	300'0		300'0	anne date		No. 1004	
Une <u>brochure d'information</u> <u>générale</u> ("Guide du déposant.") concernant l'enregistrement international des marques sera publiée en français.							
Impressions	10'0	And total	10'0		***		
REUNION							
Les Directeurs des Offices nationaux de la propriété industrielle des pays membres de l'Union de Paris se réuniront à Genève pour amender le Règle- ment d'exécution.							
Conférences	7'0		7'0				
Voyages de délégués	25'0		25'0				

# UNION DE LA HAYE

703M6 15 - 1 No. 1 April 10		Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berno
				(milliers	de fr	ancs s	uisses	
IINTON DE IA	TT A VID							
UNION DE LA	HAIL	,						
EN GENERAL								
T 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1							-1 4/2 (44)	
Le Service de dépôt inte		1						
des Dessins et Modèles i institué auprès des BIRP		"						
rangement de La Haye ser								
rangement de la naye ser	a marmoenu.							
Impress								
	es, etc., autres				410			
que pér	iodiques)	4'0		Mind core	4'0	-		-
		4						
PUBLICATIONS								
La publication de la feu								
cielle "Les Dessins et M				-				
ternationaux" continuera								
Impress	ions	12'0			12'0			
			I					

# UNION DE NICE

	Total	Paris Madrid Haye Nice Lisb. Berne
	in the contract of the contract	(milliers de francs suisses)
UNION DE NICE	area Arra	
EN GENERAL	1	
Les activités qui incombent aux BIRPI en relation avec l'exécution de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce continueront.		
PUBLICATIONS		
La "Classification" sera publiée en langues espagnole et italienne, en collaboration avec les 'dministrations intéressées, et, si la "Classification" est revisée, des suppléments aux éditions française, anglaise, trilingue (allemandanglais-français) seront publiés. A l'exception de l'édition française, les frais sont partagés avec les Administrations nationales. Part des BIRPI seulement :		
Impressions	14'0	14'0
REUNION		
Le <u>Comité d'experts</u> institué par l'Article 3 de l'Arrangement se réunira éventuellement.		
Conférences	10'0	10'0

# UNION DE LISBONNE

	Total	Pani a	Madrid	Намо	Nice	Ligh	Born
	TOVAL	-	(milliers		Name of the Association		Committee of the commit
UNION DE LISBONNE	8 8		(111111016	, ac II		, alboob	
EN GENERAL							lad II
Le <u>Service</u> d'enregistrement international des appellations d'origine institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de Lis- bonne sera maintenu.	1 000 bill 1 dill 1						
Impressions (formules, etc., aut que périodiques)	res					1'0	2
PUBLICATIONS  La publication de la <u>feuille</u> <u>officielle</u> "Les Appellations d'origine" continuera.			a Back				
Impressions	3'0					3'0	post 900
REUNION			28 18 -				
Le Conseil de l'Union de Lisbonne se réunira à Genève.			. *				SAT V
Conférences	3'0				-	3'0	

# UNION DE BERNE

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(millier	s de f	rancs s	suisses	3)
UNION DE BERNE							
EN GENERAL							Lar
Les activités prescrites par la Convention de Berne (articles 21 et 22) continueront.	•						
PUBLICATIONS							
La publication des <u>périodiques</u> "Le Droit d'Auteur" et "Copyright" continuera.			,				
Impressions	45'0						45'0
Contrats	22'0				-	-	2210
Les observations des Etats con- cernant les propositions (relatives aux articles 1 à 20 de la Conven- tion de Berne) pour la <u>Conférence</u> <u>de Stockhom</u> seront publiées en français et en anglais.							
Impressions	20'0		***				2010
Contrats	4'0				***		410
Un tableau des Etats membres de l'Union de Berne sera publié en français, anglais et espagnol.							
Impressions	1'0				-		1,0
Les BIRPI coopéreront avec l'UNESCO pour la publication d'un supplément au recueil <u>"Lois et Traités de</u>							
droit d'auteur".							
Impressions	8'0			-			810

## UNION DE BERNE

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berno
•		(	milliers	de fr	ancs s	uisses	)
REUNIONS							
Conférence de revision de Stockholm en ce qui concerne les Articles l à 20 de la Convention de Berne. Par- ticipation de certains membres de la Division du Droit d'auteur.				*			
Missions	1840			,	-		18'0
Le Comité permanent de l'Union de Berne se réunira à Genève probablement en même temps que le Comité exécutif de l'Union de Paris et le Comité intergouvernemental du droit d'auteur (UNESCO).							
Conférences	5'0		,		, <del>`</del>		5'0
Un séminaire du droit d'auteur pour l'Asie du Sud et Est se réu- nira à La Nouvelle Delhi.						11 * 194	
Missions	13'0						13'0
Voyages de délégués	33'0						33'0
Un cours de droit d'auteur, auquel des personnalités de pays en voie de développement seront spécialement invitées, mais auquel pourra participer également toute personne payant le droit d'inscription, sera organisé à Genève.				ene, bila			
Conférences	8'0			Transition of			810
Voyages de délégués	16'0		map man				16'0

# UNION DE BERNE

	Total	Paris Madrid Haye Nice Lisb. Berno
	60 - The State of the organization of the state of	(milliers de francs suisses)
DIVERS	N.	
I DIDDI I I		
Les BIRPI continueront de "se tenir en tout temps à la disposition des		The second secon
membres de l'Union pour leur four-		
nir, sur les questions relatives		y q 5- 1 0 - 0
à la protection des oeuvres litté-		
raires et artistiques, les rensei-	ë ë	
gnements spéciaux dont ils pour-		
raient avoir besoin"(Article 22 de		3
la Convention de Berne).		
Missions	10'0	10'0
	i.	
Les BIRPI continueront à être re-		
présentés aux réunions d'organisations		
intergouvernementales et non gouverne-		
mentales traitant des questions de propriété littéraire et artistique.	0-	
Missions	10'0	10'0
	4	

# AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS

	Total	Paris	Madrid	Hayo	Nice	Lisb.	Berne
		(	milliers	de fr	ancs su	uisses)	and the second second second
AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS							
PUBLICATIONS							
Les observations des Etats et or- ganisations concernant les proposi- tions (relatives aux questions ad- ministratives et structurelles) pour la <u>Conférence de Stockholm</u> seront publiées en français et en anglais, et, en partie, en espagnol et en							* .
russe. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux").	1				F		
Impressions	24'0	5'5	13'9	15	1 4	1 2	315
Contrats	6'0	1'7	2'5	12	11	15	1'0
Une nouvelle édition de la <u>brochu-re d'information générale</u> concernant toutes les activités des BIRPI sera publiée en anglais, français, espagnol et russe.  (Répartition selon le nombre de pages intéressant chaque Union).							
Impressions	10'0	3'5	1'5	18	1'0	1'0	2'2
Le Manuel administratif des BIRPI sera publié en français dans une forme mise à jour. (Répartition solon les pourcentages "totalité du personnel").  Impressions	2'0	• 4	1'0	'1	'1	1	<b>'</b> 3
Le Rapport de gestion des BIRPI pour l'année 1966 sera publié, dans une forme imprimée, en français (la traduction anglaise sera multicopiée par ronéo).  (Répartition selon le nombre de page intéressant chaque Union).							
Impressions	5'0	1'5	1'1	16	15	13	1,0

## AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(millier	s de f	rancs	suisses	3)
REUNIONS							
Conférence de revision de Stockholm. Participation des membres de la Di- rection et des Services généraux. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux").  Missions	65'0	13'7	37'7	1'7	1'0	• 4	10'5
Le Comité de coordination interunions se réunira à Genève en décembre 1967 (en dérogation à son règlement, à cause de la date de la Conférence de Stockholm).  (Répartition selon le pourcentage "Services généraux").	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *						
Conférences	8'0	210	41.0	1'0			1'0
Les contacts directs entre les BIRPI et les Gouvernements des Etats membres (y compris l'Autorité de surveillance) nécessiteront des missions officielles. (Répartition selon les pourcentages "Services généraux").							
Missions	20'0	4'0	11'6	16	12	11	3'5

#### CHAPITRE II

#### AUTRES DEPENSES

Total Paris Madrid Haye Nice Lisb. Berno (milliers de francs suisses)

#### PERSONNEL

Les dépenses à ce titre se composent des éléments suivants :

- 1) Traitement de base (72 fonctionnaires)
  - a) Direction (10): Directeur, deux Vice-Directeurs, un P.5, un P.3, un P.2, un P.1, deux G.6, un G.4.
  - b) Division de la Propriété industrielle (6): un P.5, deux P.4, un P.3, un P.2, un G.4.
  - c) Division du Droit d'auteur (3): un P.5, un P.3, un G.4.
  - d) Division des services administratifs généraux et des services d'enregistrement (36):

i) un P.4;

- ii) Chancellerie: un P.2, trois G.4, cinq G.3, quatre G.2, un G.1.
- iii) Service des Marques : un P.3, un P.2, trois G.7, cinq G.4, un G.3, sept G.2, un G.1;
  - iv) Service des Dessins et modèles : un G.5, un G.4.
- e) Division des Finances et du personnel (12):

i) un P.4;

- ii) Services financiers: un P.2, un G.5, deux G.4, deux G.3, trois G.2;
- iii) Service du personnel : un P.1, un G.5.
- f) Service des Publications (5): un P.3, deux P.2, un G.4, un G.2.

Total: 2'188'0

	Total	Paris Madrid Haye Nice Lisb. Berne
	BA-118 CONTINUED BENCHMAN	(milliers de francs suisses)
2) Indemnité de poste	96'0	
3) Indemnités pour frais d'études	46'0	
4) Home leave	14'0	
5) Frais de représentation	22'0	
6) Allocations familiales (conjoint et enfants)	111'0	
7) Indemnité de non-résident et prime connaissances linguistiques	13'0	
8) Cotisations à la Caisse de retraite	395'0	
9) Cotisations assurance-maladie	24'0	- 12.6 T
10) Retraités (allocations de ren- chérissement, assurance, ajus- tement; rente ex gratia)	19010	ent of the second secon
ll) Assurance-accidents	810	
12) Maison de vacances	18'0	
13) Déménagements	37'0	
14) Remboursement de l'impôt sur le revenu	8'0	1 <sub>1</sub>
15) Auxiliaires	50'0	
16) Frais de recrutement	10'0	
(Répartition selon des principes analogues à ceux qui résultent du document CCIU/IV/4)		
Total:	3'230'0	712'0 1'790'0 185'0 45'0 20'0 478'0
FRAIS DE CONSTRUCTION DU BATIMENT		
Paris:		
5% d'amortissement sur un capital initial de : 345'619,15 17'3 32% d'intérêt sur 276'4 10'7	2810	
In Have		
La Haye: 5% d'amortissement sur un capital	*	
initial de : 214'658,75 10'7  3 <sup>2</sup> / <sub>4</sub> /// d'intérêt sur 171'8 6'3	17'0	

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(milliers	de f <b>r</b> a	ncs sui	sses)	
Berne:						i	
5% d'amortissement sur un capital initial de : 184'723.75 9'2						•	
34 d'intérêt sur 147'85'8	15'0		a 8				
	6010	28'0		17'0			15'0
ENTRETIEN DU BATIMENT							
Chauffage, éclairage, eau, net- toyage, réparations, assurance contre dégâts, droit de super- ficie, etc. Répartition provisoire							
selon les "pourcentages surface"	150'0	24'0	9010	18'0	2'0	1'0	15'0
MOBILIER							
Tables, bureaux, chaises, fau- teuils, classeurs, étagères, machi- nes à écrire et à calculer, etc.							
surtout pour le nouveau personnel et la Salle de Conférences trans- formée. Répartition provisoire selo	n	d d				76 7	
l'affectation réelle de chaque obje si la dépense dépasse 500 francs et	t						
autrement selon les pourcentages "totalité du personnel".	62'0	15'0	22'0	6'0	210	2'0	15'0
MATERIEL DE BUREAU						1 2 2	
Achat de papier, stencils, carbon et autre matériel de bureau.	es						
Répartition provisoire selon l'affectation réelle de chaque objet si la dépense dépasse 500 francs	á						* ,
autrement selon les pourcentages "totalité du personnel".	100'0	15'0	64'0	410	1'0	1'0	15'0
PORTS			∏es a 1 × 300 − 42 m 1 × 10 − 11				
Répartition provisoire selon les pourcentages "Chancellerie".	120'0	11'0	79'0	5'0	1'0	1'0	2310
	1						

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(millie	rs de fr	ancs su	isses)	
TELEPHONES  Répartition provisoire selon les pourcentages "totalité du personnel" estimés pour 1967.  BIBLIOTHEQUE	3510	7'0	20'0	2'0	1'0	1'0	4'0
Achat de livres, tirages à part et photocopies, abonnements aux périodiques, reliures. Répartition d'après les pourcentages "totalité du personnel" estimés pour 1967.	2010	4'0	11'0	1'0	1'0	1'0	210
IMPREVUS  Un pour cent, environ, des recettes prévues pour chaque Union est mis de côté pour les dépenses imprévues.	50'0	12'0	29'0	210	1'0	1'0	5'0

#### CHAPITRE III

#### TABLEAUX RECAPITULATIFS

## DETAIL DES RUBRIQUES BUDGETAIRES SE COMPOSANT DE PLUSIEURS POSTES

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
	property devices a factor of the later		(millier	s de fr	ancs s	uisses	)
IMPRESSIONS							
Périodiques "La Propriété indus- trielle" et "Industrial Property"	65'0	5 <b>1'</b> 4	10'0	1'7	1'3	16	-
Observations pour Conférence de Stockholm (certificats d'auteurs d'inventions)	16'0	16'0				Name and	great from
Loi-type Marques	24'0	24'0		***			ama ama
Tableau des Etats membres des Unions industrielles	510	210	1'0	1'0	<b>'</b> 5	<b>'</b> 5	
Manuel des Conventions de la propriété industrielle	5'0	17	315	13	12	13	
Formules du Service des Marques	160'0		160'0				
"Les Marques internationales"	300'0		300'0				800 MM
"Guide du déposant" - Marques	10'0		10'0				
Formules du Service des Dessins ou Modèles	4'0		****	4'0			
"Les Dessins et Modèles inter- nationaux"	12'0			12'0	Sang Dolle		-
"Classification" (Union de Nice)	14'0		aring state		14'0		
Formules 'appellations d'origine"	1,0				-	1'0	
"les Appellations d'origine"	3'0				-	310	***
Périodiques "Le Droit d'auteur" et "Copyright"	45'0						45'0

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
IMPRESSIONS (suite)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(milliers	de franc	s suiss	es)	encombet and after the second of the second
Observations pour Conférence de Stockholm (Convention de Berne)	20'0					-	2010
Tableau des Etats membres de l'Union de Berne	1'0						1,0
Supplément "Lois et Traités de droit d'auteur"	810						8'0
Observations pour Conférence de Stockholm (Structure)	24'0	5'5	13'9	<b>'</b> 5	14	12	3'5
Brochure d'information acti- vités BIRPI	10'0	3'5	1'5	18	1'0	1'0	2'2
Manuel administratif (supplément)	210	14	1.0	, 1	11	11	13
Rapport de gestion 1966	5'0	1'5	1'1	16	<b>'</b> 5	<b>'</b> 3	1'0
	734'0	105'0	502'0	21'0	18'0	7'0	81'0
CONTRATS Périodiques "La Propriété							
industrielle" et "Industrial Property"	30'0	23'3	4 <b>'</b> 5	18	19	<b>'</b> 5	
Observations pour Conférence de Stockholm (certificats d'auteurs d'inventions)	4'0	4'0					2 4.
Loi-type marques	6'0	6'0	ave tree				-
Manuel des Conventions de la propriété industrielle	1'0		1'0				

. 1. 1	Total -	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berno
CONTRATS (suite)			(millier	s de fra	ancs suis	ses)	
Collection textes législatifs brevets et marques	10'0	10'0					- 1
Indentification des brevets (World Patent Index)	2010	.2010		. :	-		<del>-</del>
Périodiques "Le Droit d'Auteur " et "Copyright"	22'0			!	1	·	22'0
Observations pour Conférence de Stockholm (Convention de Berne)	4'0	,					410
Observations pour Conférence Stockholm (structure)	6'0	1'7	2'5	12	'1	<b>'</b> 5	1'0
	103'0	65'0	810	1'0	1'0	1'0	27'0
:: : : : : : : : : : : : : : : : : : :		L			the stage which there and beaut this time are and		a period and an access plants have good a real filter or real section of the sect
MISSIONS			!				
Conférence Stockholm							
(certificats d'auteurs d'in- ventions)	6'0	6'0					pring bank
Identification des brevets (World Patent Index)	10'0	10'0	1			, <u>-</u>	
Etats membres Unions indus- trielles (renseignements)	10'0	8'4	1'0	12	12	12	
Nations Unies (Prop. ind.)	15'0	13'1	1'2	: 12	13	12	
Réunions autres Organisations (Prop. Ind.)	15'0	12'8	1'5	13	13	'1	, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>
10 00 0000 0000							

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(milliers	de fran	ncs suiss	ses)	
MISSIONS (suite)							
Conférence de Stockholm (Convention de Berne)	18'0					-	18'0
Séminaire asiatique du droit d'auteur	13'0						13'0
Etats membres Union de Berne	10'0	-					10'0
Réunions autres Orga- nisations (Droit d'auteur)	10'0		_				10'0
Conférence Stockholm (structure)	65'0	13'7	37'7	1'7	1'0	<b>1</b> 4	10'5
Contacts avec Etats membres et Autorité de surveillance	2010	4'0	11'6	<b>'</b> 6	12	11-	3'5
	192'0	.6810	53'0	. 3'0	2'0	. 1'0	65'0
W 44				or process African administration appears persons control con in code and distinguishment of the control and an administration con	ord recording agraphic material stations afficially Afficially physical file and designing committee the degree stations depend national real	en glacel lateral discon major conservacione approximante en presti major altero emper rocky diffrat discon hann	
CONFERENCES							
Comité exécutif (Union de Paris)	2'0	2'0					
Conseil de l'Union de Lisbonne	3'0					310	
Comité Offices examen préalable (Union Paris)	19'0	19'0					
Comité Directeurs Madrid	710		7'0				
Comité d'Experts Union de Nice	10'0				10,0	-	

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(millier	s de fra	ncs suis	ses)	CONTROL OF STREET, STR
CONFERENCES (suite)							
Comité permanent Union de Berne	5'0		Mind Word		and free		510
Cours de droit d'auteur	810					-	8'0
Comité de coordination interunions	810	2'0	410	110			1'0
	62'0	23'0	11'0	1'0	10'0	3'0	14'0
VOYAGES DE DELEGUES							
Identification des brevets (World Patent Index)	610	6'0			****		and the
Stagiaires (Prop. ind.)	60'0	51'0	6'0	1'0	1'0	1'0	
Comité Directeurs Madrid	25'0		25'0			***	
Séminaire asiatique(D. aut.)	33'0	STAR COM		2100 ST/M			33!0
Cours de droit d'auteur	16'0						16'0
	140'0	57 <b>'</b> 0	31'0	1,0	1'0	1.0	49'0

# TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

### CHAPITRE IV

### TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

e de la companya de l	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(milliers	de franc	s su <b>i</b> sse	es)	
Personnel 1967 (budget 1966)	3'230'0 (2'592'0)	712'0 ( <b>5</b> 73'0)	1'790'0 (1'468'0)	185'0 (154'0)	45'0 (29'0)	20'0	478'0 (368'0)
Impressions 1967 (budget 1966)	734'0 (694'0)	105'0 (93'0)	502'0 (410'0)	21'0	18'0 (38'0)	( <del></del> )	81'0 (131'0)
Contrats 1967 (budget 1966)	103'0	65'0 (42'0)	(18.0) 8.0	(2'0)	(1'0)	( <del></del> )	27'0 (31'0)
Missions 1967 (budget 1966)	192'0 (112'0)	68'0 (38'0)	53'0 (20'0)	3'0 (2'0)	2'0	( )	65'0 (51'0)
Conférences 1967 (budget 1966)	62 <b>'</b> 0 (47'0)	23 <b>'</b> 0 (22'0)	11'0 (8'0)	1'0	10'0 (5'0)	( )	14'0 (11'0)
Voyages de délégués 1967 (budget 1966)	140'0 (225'0)	57 <b>'</b> 0 (123'0)	31'0 (31'0)	1'0	1'0 (1'0)	( )	49 <b>'</b> 0 (70 <b>'</b> 0)
Bâtiment (amortissement) 1967 (budget 1966)	60'0 (61'0)	28'0 (28'0)	( )	17'0 (18'0)	( )	)(())	15'0 (15'0)
Entretien (Bâtiment) 1967 (budget 1966)	150'0 (100'0)	24'0 (16'0)	90'0	18'0 (12'0)	(1:0)	(1.0	15'0 (10'0)
Mobilier 1967 (budget 1966)	62 <b>'</b> 0 (40'0)	15'0 (10'0)	22 <b>'</b> 0 (15'0)	6'0 (4'0)	210	( <del></del> )	15'0 (10'0)
Matériel de bureau 1967 (budget 1966)	100'0	15'0 (15'0)	64'0 (65'0)	4'0 (4'0)	1'0	( <sup>1'0</sup> )	15'0 (15'0)
Ports 1967 (budget 1966)	120'0	11'0 (10'0)	79 <b>'</b> 0 (74 <b>'</b> 0)	5'0 (4'0)	1'0 (1'0)	1'0 ( )	23'0 (21'0)
Téléphones 1967 (budget 1966)	35'0 (40'0)	7'0 (9'0)	20 <b>'</b> 0 (23'0)	2°0 (2°0)	(	) ( )	4'0 (6'0)

#### TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

### TABLEAU GENERAL DES DEPENSES (suite)

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
Bibliothèque 1967 (budget 1966)	20'0	4'0 (7'0	11'0	1'0 (2'0)	1'0 ()	1'0 ()	2'0 (4!0)
Imprévus 1967 (budget 1966)	50'0 (38'0)	12'0 (9'0		210	1'0 (1'0)	()	5'0 (6'0)
Total des dépenses : 1967 (budget 1966)	5'058'0 (4'282'0)	1.'146'0 (995'0	2'710' <b>0</b> )(2'230'0)	2 <b>67 0</b> (229 <b>0</b> )	86'0 (79'0)	(41'0 ()	808'0 (749'0)

#### RECETTES

#### CHAPITRE V

#### RECETTES

							•
	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
			(millie	ers de f	rancs su	isses)	perception and the configuration of the configurati
Contributions			,				
196		865'0			71'0		640'0
(budget 196	66) (1'550'0)	(860'0)	( ) (	( )	(7010)	( )	(620'0)
Taxes	67 2'805'0		2'550'0	27510		4010	
(budget 196		( )	(2'000'0)(			(40'0)	( )
Publications et di							
196 (budget 196		150'0 (1 <b>0</b> 0'0)	160'0 (150'0)		15'0 (10'0)	( )	90'0
(2000)		(200 0)		(200)	(20 0)	. ,	(1100)
Total des recettes	s :	-					
196 (budget 196		(96010)	2'710'0			41'0.	730'0 (640'0)
( paregoo 1)	(4 010 0)	(10000)	(5 1)0 0)1	(100 0)	(00 0)	/ /	(040 0)

N.B. Comme en 1963, 1964, 1965, et 1966, les recettes provenant de la location des locaux utilisés dans le Bâtiment du Siège des BIRPI par l'Association européenne de libre échange (AELE) - à peu près 40'000 francs - seront versés à un fonds spécial pour couvrir les frais d'aménagement de la Salle de Conférences ou les frais de toute autre amélioration permanente du Bâtiment.

N.B. En conformité avec la décision de la Conférence ad hoc des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle des pays membres de l'Union de Madrid, les intérêts (environ 60'000 francs) bonifés en 1967 au fonds de réserve de l'Union de Madrid seront ajoutés directement à ce fonds de réserve. (Voir document MI/DO/V/14, par. 19(d)).

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES

#### CHAPITRE VI

# TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES (milliers de francs suisses)

		Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
Recettes (budget	1967	4'812'0	1'015'0	2'710'0	230'0	86'0	41 <b>'</b> 0	730'0
	1966)	(4'010'0)	(960'0)	(2'150'0)	(180'0)	(80'0)	()	(640'0)
Dépenses	1967	5'058'0	1'146'0	2'710'0	267'0	86'0	( <sup>41'0</sup>	808'0
(budget	1966)	(4'282'0)	(995'0)	(2'230'0)	(229'0)	(79'0)		(749'0)
Différence (budget	1967 1966)	- 246'0 (- 272'0)	- 131'0 <sup>1</sup> (- 35'0)	(- 80'0)	- 37'0 <sup>2</sup> (- 49'0)(	(+ 1'0)	( ) (	- 78'0 <sup>1</sup> -109'0)

- 1 Sera couvert des réserves (voir paragraphe 29 ci-dessus).
- 2 Sera provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, du Gouvernement suisse (voir paragraphe 31 ci-dessus).

# TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES (milliers de dollars)

	Total	Paris	Madrid	Haye	Nice	Lisb.	Berne
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes 1967 (budget 1966)	1'113'9 (928'2)	234 <b>'</b> 9 (222 <b>'</b> 2)	627 <b>'</b> 4 (497'7)	53'2 (41'7)	19'9 (18'5)	9'5	169 <b>'</b> 0 (148 <b>'</b> 1)
Dépenses 1967 (budget 196 <b>6</b> )	1'170'9 (991'3)	265 <b>'</b> 3 (230'3)	627 <b>'</b> 4 (516'2)	61'8 (53'1)	19 <b>'</b> 9 (18 <b>'</b> 3)	9'5	187 <b>'</b> 0 (173'4)
Différence 1967 (budget 1966)	- 57'0 (- 63'1)	- 30'4 (- 8'1)	( <b>-</b> 18 <b>'</b> 5)	- 8'6 (-11'4)(	·+ ·12)	( )	- 18'0 (- 25'3)